



MOTEUR !



DISCOURS D'OUVERTURE DE DENIS RAYNAL Président National

*Monsieur le Député Maire d'AJACCIO,
Monsieur le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse,
Mesdames, Messieurs les Hauts Magistrats,
Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux,
Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers,
Monsieur le Bâtonnier du Barreau d'AJACCIO,
Mesdames, Messieurs les Bâtonniers,
Mesdames, Messieurs les représentants des organismes professionnels,
Chers Confrères,
Chers Amis,*

Nous avons le bonheur d'être réunis aujourd'hui à Ajaccio pour parler de nous, les avocats.
Aussi pour parler de droit, d'économie, d'entreprise, d'humanité.

D'autres avancent.

Vite.

Les technologies avancent, vite.

A l'ACE, nous avons depuis longtemps pris conscience de l'indispensable plasticité que le conseil d'entreprise doit constamment observer comme une ligne de vie au creux de sa pratique.

A l'ACE, les valeurs que nous partageons pour une économie puissante et moteur de progrès humains canalisent notre énergie.

Nous avons des idées. Nous les proposons, les défendons au plus haut niveau, là où les défendre a du sens, là où les porter est efficace.

Les avocats de l'ACE sont des bâtisseurs : ils créent ou ils rénovent mais jamais ils ne laissent s'effriter ces valeurs auxquelles ils tiennent.

Nous croyons en l'avenir. Mais pour construire l'avenir, il faut envisager l'avenir.

Et que voyons-nous ?

Du droit, de plus en plus de droit, partout, des droits, spécialisés, technicisés, internationalisés.

Du droit que nous aidons à construire pour répondre aux besoins de la société dans son ensemble, et plus spécifiquement de nos clients ; le droit que nous pratiquons.

Nous en avons le pouvoir, nous avocats. D'autres ne le peuvent pas, pas avec notre compétence, pas avec notre formation, pas avec notre expérience, pas avec notre réflexion. Et nul ne peut nous prendre cette vertu. Cette force.

Car les avocats sont formés, consciencieux, indépendants, pragmatiques et stratèges.

Mais nous ne sommes pas seuls au monde.

D'autres acteurs de l'entreprise sont présents aux côtés de l'entrepreneur pour le protéger et le faire grandir. Nous parlons des experts comptables, des notaires, des CPI, de prestataires experts spécialisés aux compétences affirmées, jusqu'aux conseils en image.

Des partenaires, une équipe au service de l'entreprise. Interprofessionnalité, pluriprofessionnalité, multiprofessionnalité. Transversalité ?

Pendant que la profession s'interroge sur le terme, d'autres dessinent son visage et son destin.

Ce que je vous propose ici aujourd'hui, c'est d'avancer enfin avec ceux qui savent avancer, et ils ont besoin de nous, et nous avons besoin d'eux.

Tout notre environnement sait maintenant que notre valeur ajoutée n'est pas la connaissance encyclopédique des règles de droit mais bien l'art inimitable de les mettre en musique.

Sans renier nos valeurs et sans quitter nos rangs, nous devons travailler avec ceux qui ont compris une chose essentielle : que c'est l'entreprise qui fait l'économie d'une nation, que sa compétitivité **est** son essence, que ses besoins en sont l'expression et que nous sommes qualifiés pour y répondre.

Aujourd'hui est un grand jour, et à une portée de canon de la maison de Napoléon Bonaparte, fondateur de notre droit et grand conquérant du monde, nous lançons un blason : « ACE Compétitivité & Droit ».

C'est le signe de reconnaissance de notre avenir.

C'est le signe de reconnaissance pour nos entreprises clientes, pour les entreprises, pour nos partenaires. Le signe de reconnaissance entre confrères.

« ACE Compétitivité & Droit »

Un lien fondamental et essentiel à l'économie et à la compétitivité des entreprises, celui de la pratique du droit par la grande famille des juristes d'affaires.

« ACE Compétitivité & Droit »

L'image d'un avocat conseil d'entreprises moderne et partageant toutes les valeurs dont nous parlons ce matin, et qui seront évoquées au cours de nos travaux.

« ACE Compétitivité & Droit »

Moteur !

Ce n'est pas que le titre de ce 24^{ème} Congrès de l'ACE.

C'est notre programme, notre feuille de route.

Ne sommes-nous pas les mieux armés pour accompagner nos clients à entrer dans la nouvelle ère du Droit ?

En réunissant parmi les meilleurs spécialistes pour animer les travaux de 25 commissions techniques et en s'appuyant sur leur analyse, l'ACE a cette année encore conforté la machine à penser qui lui permet de s'affirmer comme ce *think tank* de la profession.

Nous avons lancé de nombreux projets. Rappelons le plus emblématique, fil conducteur de notre moteur : le projet Avocats pour un Etat Outil de Croissance ; notre doctrine sert de fondement à de nouvelles propositions pour participer à la construction de notre monde et celui de nos clients.

Car enfin, protéger nos clients, œuvrer pour le développement des entreprises, c'est œuvrer pour nous, avocats !

Cette année, nous avons été présents dans les grands débats sociétaux ou législatifs, et parfois là où on ne nous attendait pas.

L'aide juridictionnelle, l'AJ : nous étions sur les marches du Palais. Nous sommes avocats et comme tels sensibles au droit de la défense, au droit d'être bien défendu par des auxiliaires de justice décentement rémunérés.

Cela nous a paru frappé au coin du bon sens pour une société moderne, équitable et progressiste.

Nous avons proposé notre analyse.

Nous avons proposé notre aide là où nous pensions qu'elle pouvait être utile : notre expertise de l'entreprise pour réfléchir à la réforme en profondeur de ce système d'entre-aide.

La CREPA : nous avons avec le SEACE, notre syndicat-employeurs, **dénoncé** avec la plus grande énergie pendant des mois voire des années des pratiques internes contraires aux règles élémentaires du conflit d'intérêts,

exigé un audit des régimes afin d'obtenir une vision indépendante et objective de l'avenir des retraites de nos salariés. Cela nous a valu l'éviction de nos deux administrateurs spécialisés dans la protection sociale complémentaire et je me suis moi-même retrouvé à les substituer pour contribuer à remettre de l'ordre dans la maison.

Ce qui enfin a été fait.

La gouvernance est apaisée, nos administrateurs SEACE sont réintégrés, l'ACPR – autorité de contrôle - a prononcé un blâme et une lourde sanction pécuniaire, et les recours s'organisent pour que ceux qui ont profité du système assument les responsabilités qui sont les leurs.

Nous continuerons d'y veiller.

En droit social. L'ACE a non seulement été activement présente tout au long des débats sur la loi Travail, mais elle a produit 16 propositions nouvelles, en marge de cette loi, pour une modernisation et une adaptation compétitive du droit du travail, qu'elle a publiées et adressées aux Ministères concernés et aux parlementaires, avant d'être auditionnée par leurs services, et de proposer et soutenir des amendements.

La loi Justice du 21^{ème} siècle en est une autre et naturelle illustration.

La loi Macron également, elle et les textes successifs, décrets et ordonnances, pour lesquels les forces vives de l'ACE ont produit réflexions et propositions modifiant le paysage de notre exercice professionnel.

L'ACE, que ce soit directement ou par sa représentation au sein du CNB et de ses commissions, a exprimé ses positions qui ont été prises en compte dans la perspective d'une interprofessionnalité capitaliste ou d'une pluriprofessionnalité d'exercice.

Ou encore pour la fin raisonnée de l'unicité d'exercice ou le développement du périmètre des activités permises aux avocats, y compris certaines de nature commerciale.

Bref, pour la mutation de l'organisation de l'exercice professionnel sur un mode moderne adapté aux réalités d'aujourd'hui et pour préparer demain.

« ACE Compétitivité & Droit »

L'ACE a été tout autant présente dans la construction de la loi Sapin 2 puisque l'ACE, de concert avec l'AFJE, a produit des amendements substantiels au cours des travaux parlementaires, tout spécialement sur le volet consacré à la conformité (compliance) dans l'entreprise.

Et puis il y a eu le Juriste Admis au Barreau, le JAB. Forts de notre position plusieurs fois affirmée par nos motions de congrès et de nos relations privilégiées avec nos homologues des grandes associations de juristes d'entreprise que sont l'AFJE et le Cercle Montesquieu, entre autres, l'ACE a conçu et proposé ce Juriste Admis au Barreau.

Le JAB est une réponse nouvelle et efficace, médiane, à la problématique de l'absence de confidentialité, en France, des avis et correspondances des juristes internes.

Les pouvoirs publics ont pleinement conscience du déficit de compétitivité qui en résulte pour les entreprises françaises dont les activités et le rapport au droit s'internationalisent, et partant, pour l'attractivité de la France.

Nous sommes donc allés en rangs serrés rencontrer nos Ministères.

Le JAB convient à Bercy ; il séduit la Chancellerie, tant il répond à un besoin urgent.

Nous souhaitons désormais aller aux devants des confrères, avec les associations de juristes d'entreprise, pour les sensibiliser... On ne refuse que ce qu'on ne comprend pas et ce qu'on ne comprend pas fait toujours peur.

« ACE Compétitivité & Droit »

En tout cas, cette action commune a permis de conforter les liens entre les juristes d'affaires, de rappeler que nous parlons le même langage de l'entreprise, elle-même sensible à notre engagement pour sa protection.

Nous l'avons dit, nous ne pouvons dresser ici le panorama le plus large de l'action de notre syndicat qui s'exerce également avec énergie au travers d'échanges ou de partenariats professionnels de qualité en vue d'apporter à nos adhérents, **défense** de leurs intérêts, ou **solutions** de développement.

Nous sommes impliqués fortement à l'UNAPL par exemple, dont l'ACE est bien évidemment membre.

J'y préside la Commission des Affaires Economiques et Fiscales et suis membre de son Comité Exécutif.

L'UNAPL représente et défend les intérêts des professions libérales dont les syndicats sont membres. Par profession libérale, entendons entreprise libérale, individuelle ou sociétaire. Nos cabinets.

Nous ne pouvons tout aborder ici, je l'ai dit, mais nous n'oublierons pas d'évoquer notre partenariat en cours avec le CMAP et l'AFJE pour le développement de l'activité de médiation ou encore avec Contact Direct Entreprises qui réunit les avocats de l'ACE, les experts-comptables de France-Défi, des notaires et des assureurs pour le développement de la transmission des entreprises, ou encore avec l'AAMTI pour développer l'activité des avocats mandataires en transactions immobilières....

Ce que nous dirons en revanche, c'est qu'avec ses membres les plus actifs et ses équipes, l'ACE est sur de nombreux fronts, en partenaire apprécié et efficace, en France mais aussi hors de nos frontières avec sa Section Internationale – son Président vient de nous rappeler son action et ses ambitions - et son adhésion à l'UIA.

Cette mobilisation sur plusieurs fronts, nous la poursuivrons pour comprendre et nous faire comprendre des grandes personnalités de la vie politique et économique.

Ce congrès, c'est aussi le lancement d'un cycle de rencontres. Regrettant de ne pouvoir finalement être parmi nous aujourd'hui, Emmanuel Macron initiera ces nouveaux ENTRETIENS DE l'ACE. La date, prochaine, sera fixée au retour du congrès.

Nous interpellons ceux qui prétendent gouverner la France. Nous voulons des réponses et dans le cadre de notre projet Etat Outil de Croissance, notre question primordiale sera simple et sans ambages : « *Que ferez-vous pour le développement des entreprises et la fluidification de leur transmission ?* »

« ACE Compétitivité & Droit »

Et puis l'ACE c'est aussi LUNA. J'en dirai quelques mots.

LUNA, c'est le Laboratoire de l'Univers de l'Avocat. Un concept ACE dont la réflexion est de remettre de la vision prospective dans la profession.

Il ne consulte pas seulement les avocats mais toutes les parties prenantes de la société. Juristes, sociologues, économistes, professeurs, chercheurs, philosophes, psychologues, ergonomes... tous penseurs.

Les évolutions technologiques qui touchent notre profession maintenant et de plus en plus vite, legaltech ou legal startups, blockchain, robots-avocats, interpellent aujourd'hui alors qu'elles sont le résultat d'hier.

La question du devenir et de l'adaptation de nos cabinets face à celles-ci auraient donc dû se poser hier. LUNA, c'est essayer de comprendre les véritables évolutions d'aujourd'hui pour se préparer à demain.

Enfin.

Identifie-t-on une tendance à une évolution de terrain, peut-on en analyser la récurrence, doit-on et quand en tirer des conséquences ?

La seule entrée des ordinateurs puis d'internet dans nos cabinets ne pouvaient-elles déjà laisser présager ce qui se passe aujourd'hui ?

Ce qui se passe aujourd'hui prélude nécessairement à la vie de demain. Méthodologie, connaissances, valeur ajoutée, organisation du métier, évolutions de l'offre, honoraires, réaménagement de notre modèle économique, donc notre déontologie, **tout doit bouger**, suivre le mouvement du balancier, si l'on veut préserver l'essentiel et ne pas casser la mécanique.

Je l'ai rappelé au début de mon mandat, empruntant au Guépard de Lampedusa : « *Il faut que tout change pour que rien ne change* ».

Et il faut être réactif et créatif. La place des avocats n'est plus aux prestations à faible valeur ajoutée, à moins d'organiser ce service et de le mettre à disposition à bas coûts, pour mieux en promouvoir un autre, plus compétent et difficilement imitable par la machine.

Je vous l'ai dit : l'avocat encyclopédie n'est pas l'avenir, les machines feront cela bien mieux.

A propos de machine, vous savez tous que l'ordinateur Deep Blue a battu Garry Kasparov. Vexé, Kasparov a accusé les concepteurs du logiciel d'avoir triché, voire soupçonné la présence d'Anatoli Karpov près de la machine. Mais Kasparov a juste mal joué cette fois-là. Deep Blue n'était pas intelligent, il calculait juste très vite et ne faisait pas d'erreur tactique.

Agissons différemment : face à l'algorithme, à la mathématique pure et dure, c'est bien la stratégie de l'avocat qui sera sa vraie valeur ajoutée.

Intéressons-nous aux offres des startups du droit, pourvu qu'elles soient légales, travaillons avec, construisons-les nous-mêmes ou passons des accords, combattons les autres, mais gardons bien à l'esprit que nous sommes les premiers acteurs de nos évolutions.

Et nous avons, nous, beaucoup de chance car nous l'avons dit, notre société créée en permanence de la demande de droit. Quand d'autres professions sont sinistrées économiquement, réjouissons-nous, la nôtre **est pleine d'avenir**.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce discours d'introduction de notre congrès d'Ajaccio sans quelques mots pour nos jeunes.

L'ACE-JA est une grande fierté de l'ACE.

Son succès est croissant depuis que sa première présidente a accepté avec tout ce que possède nos jeunes cadres - énergie, courage, imagination, insouciance - de lui donner sa chance. Je parle de Bénédicte Bury. Elle a passé le relais à Clarisse Berrebi, celle-ci à Delphine Gallin, et c'est Chloé Froment qui tient aujourd'hui le flambeau.

Ces quatre-là ont amené quelque chose de nouveau à l'ACE. Avec leurs troupes motivées et pleines d'idées.

Nos jeunes confrères comprennent et partagent nos valeurs, ils nous apportent leur propre vision du monde et nous devons lire leurs messages pour un syndicalisme multigénérationnel, unitaire et sincère.

Nous avons avec l'AFJE de beaux projets pour nos jeunes : partenariat d'événements et de formations entre ACE-JA et Comité des Jeunes AFJE, bourse d'emplois ou collaborations, bientôt, vous découvrirez le programme international des Law Young Leaders.

« ACE Compétitivité & Droit »

Chers tous, ce congrès démarre au moment où je termine ce discours. Mon premier devant vous. Ce grand rendez-vous annuel va nous offrir mille façons de penser notre avenir, de réfléchir à nos choix et à nos orientations, de rapporter à notre cabinet une nouvelle énergie, à notre entreprise un nouveau dynamisme, à nos clients de nouvelles forces.

Le Congrès 2016 est ouvert

Bon Congrès.

Moteur !

Denis RAYNAL
Président National